



DAAC/25-1042-146 du 21/04/2025

**LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN PARTENARIAT : LES CLASSES A HORAIRES  
AMENAGES  
PROCEDURE ANNUELLE POUR LES DEMANDES D'OUVERTURE, DE FERMETURE OU DE  
TRANSFORMATION DE CLASSES A HORAIRES AMENAGES EN ECOLES ET COLLEGES POUR  
LES DOMAINES MUSIQUE (DOMINANTES INSTRUMENTALE ET/OU VOCALE) / DANSE /  
THEATRE / ARTS PLASTIQUES / CINEMA - AUDIOVISUEL / ARTS DU CIRQUE**

Destinataires : Écoles, collèges

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - ce.daac@ac-aix-marseille.fr et par les inspecteurs d'académie directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) de l'académie d'Aix Marseille

**Procédure pour les demandes d'ouverture, de fermeture ou de transformation de classes à horaires aménagés en écoles et collèges pour les domaines Musique (dominantes instrumentale et/ou vocale) / Danse / Théâtre / Arts plastiques / Cinéma - audiovisuel / Arts du cirque**

Les classes à horaires aménagés (CHA) permettent à des élèves intéressés par une pratique artistique de bénéficier, en complémentarité de leur enseignement général, d'une formation spécifique. Elles peuvent concerner les enseignements artistiques suivants : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, musique, arts du cirque et théâtre. Elles ont vocation à être proposées au sein de l'ensemble du territoire académique.

Les objectifs de ces enseignements spécifiques sont de développer la pratique artistique des élèves, de construire une culture ouverte sur le monde, de développer leur sens critique et esthétique, afin de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Ils permettent aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes, un enseignement artistique renforcé conduit en partenariat entre un établissement scolaire et un établissement artistique spécialisé ou une institution culturelle.

La mise en œuvre de cette collaboration nécessite un travail partagé qui s'appuie sur un partenariat formalisé par une convention et un projet pédagogique concerté intégré au projet d'école ou au projet d'établissement. Cette convention, associée à un budget prévisionnel, est conclue pour une période d'un an renouvelable et doit préciser les modalités de collaboration entre les partenaires, les engagements de chacun sur l'ensemble des niveaux de classe concernés par le dispositif, les horaires, la cohérence des activités d'enseignement et la rémunération des intervenants.

L'ouverture d'une classe à horaires aménagés s'effectue dans le cadre des opérations de préparation de rentrée. Pour le collège, les moyens horaires sont à prévoir par le chef d'établissement sur la marge d'autonomie des établissements.

**Les écoles et collèges souhaitant ouvrir un dispositif de classe à horaires aménagés sont invités à déposer le dossier de demande d'ouverture dans ADAGE selon le calendrier détaillé ci-dessous.**

Cette demande sera expertisée par la **Commission académique de suivi des classes à horaires aménagés**, composée :

- de la Délégation académique à l'action culturelle
- des IA-IPR en charge des enseignements artistiques

- des IEN chargés de la mission départementale « Art »
- des conseillers pédagogiques départementaux Arts du 1<sup>er</sup> degré.
- de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC PACA)

La commission rend un avis qui est transmis aux IA-DASEN et au recteur.  
L'avis définitif est donné par les IA-DASEN pour les écoles et par le recteur pour les collèges.

## Calendrier

### 1. Préparation de l'ouverture

Les écoles ou collèges qui souhaitent ouvrir une classe à horaires aménagés doivent travailler leur projet **un an avant** la rentrée scolaire envisagée pour l'ouverture.

Avant toute demande d'ouverture, il est indispensable de prendre contact avec les inspecteurs référents qui pourront apporter expertise et conseils.

### 2. Dépôt des demandes directement dans ADAGE

Une campagne spécifique est ouverte dans ADAGE chaque année **entre la fin des congés de printemps et le début des congés d'automne**, sous l'intitulé : « Demande d'ouverture d'un dispositif de classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques. »

Les demandes déposées au cours de cette campagne visent des ouvertures à la **rentrée de septembre de l'année scolaire suivante**.

Les demandes d'ouverture se font **uniquement** via ADAGE au cours de cette campagne annuelle.

### 3. Expertise des demandes par la commission académique

La commission étudie les demandes déposées dans ADAGE en novembre.  
La commission transmet ses avis au recteur et aux IA-DASEN avant la fin de l'année civile.

### 4. Avis définitifs transmis aux écoles et aux collèges

Les écoles et collèges ayant déposé une demande dans ADAGE sont avertis de l'avis définitif avant la fin du mois de janvier.

## **Références**

Arrêté du 31 juillet 2002 (JO du 8-8-2002 ; BO n°31 du 29-8-2002)

### Organisation pédagogique, par domaine

Classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges

Circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 (BO n°31 du 29-8-2002)

Classes à horaires aménagés danse dans les écoles élémentaires et les collèges

Circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 (BO n°4 du 25-1-2007)

Classes à horaires aménagés théâtre dans les écoles élémentaires et les collèges

Circulaire n°2009-110 du 6 octobre 2009 (BO n°39 du 22-10-2009)

### Programmes

Programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales

Arrêté du 22 juin 2006 (J.O. du 4-7-2006 ; BO n°30 du 27 juillet 2006)

Programme d'enseignement de danse pour les classes à horaires aménagés danse

Arrêté du 4 juin 2010 (J.O. du 17-9-2010 ; BO n°37 du 14 octobre 2010)

Programme d'enseignement de théâtre pour les classes à horaires aménagés théâtre

Arrêté du 15 juin 2012 (J.O. du 3-7-2012 ; BO n°29 du 19 juillet 2012)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Les Interlocuteurs pour les CHA

### IA-IPR référents 2<sup>nd</sup> degré

Arts du cirque et Danse : Corinne Cuvinot-Peyre Arts plastiques et Cinéma audio-visuel : Fabrice Di Santo et Frédéric Leval Musique : Sandrine Petrali et Valérie Brigot Théâtre : Bérengère Clément	<a href="mailto:corinne.cuvinot-peyre@ac-aix-marseille.fr">corinne.cuvinot-peyre@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:Fabrice.Di-Santo@ac-aix-marseille.fr">Fabrice.Di-Santo@ac-aix-marseille.fr</a> / <a href="mailto:frederic.leva@ac-aix-marseille.fr">frederic.leva@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:sandrine.petrali@ac-aix-marseille.fr">sandrine.petrali@ac-aix-marseille.fr</a> / <a href="mailto:valerie.brigit@ac-aix-marseille.fr">valerie.brigit@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:berengere.clement@ac-aix-marseille.fr">berengere.clement@ac-aix-marseille.fr</a>
---	--

### DAAC

DAAC : Marie Delouze	<a href="mailto:daac@ac-aix-marseille.fr">daac@ac-aix-marseille.fr</a>
Domaine Arts plastiques : Sophie Valentin Domaine Cinéma-audiovisuel : Muriel Benisty Domaine Danse et Arts du cirque : Cathie Rouchaleou Domaine Musique : Antoine Quer DomaineThéâtre : Camille Berthod	<a href="mailto:daac.arts@ac-aix-marseille.fr">daac.arts@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:daac.cinema@ac-aix-marseille.fr">daac.cinema@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:daac.danse@ac-aix-marseille.f">daac.danse@ac-aix-marseille.f</a> <a href="mailto:daac.musique@ac-aix-marseille.fr">daac.musique@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:daac.theatre@ac-aix-marseille.fr">daac.theatre@ac-aix-marseille.fr</a>

### IEN Art 1<sup>er</sup> degré

Alpes de Haute Provence : Fabien Drevetton	<a href="mailto:fabien.drevetton@ac-aix-marseille.fr">fabien.drevetton@ac-aix-marseille.fr</a>
Hautes Alpes : Emmanuelle Cocusse	<a href="mailto:emmanuelle.coccusse@ac-aix-marseille.fr">emmanuelle.coccusse@ac-aix-marseille.fr</a>
Bouches du Rhône : Laurent Escande	<a href="mailto:laurent.escande@ac-aix-marseille.fr">laurent.escande@ac-aix-marseille.fr</a>
Vaucluse : Patricia Bourgeon	<a href="mailto:patricia.bourgeon@ac-aix-marseille.fr">patricia.bourgeon@ac-aix-marseille.fr</a>

### Conseillers Éducation Artistique et Culturelle auprès des IA-DASEN

Alpes de Haute Provence : Benoît Faure	<a href="mailto:codac04@ac-aix-marseille.fr">codac04@ac-aix-marseille.fr</a>
Hautes Alpes : Daniel Gilbert	<a href="mailto:codac05@ac-aix-marseille.fr">codac05@ac-aix-marseille.fr</a>
Bouches du Rhône : Géraldine Pourrat	<a href="mailto:ce.eac13-coordination@ac-aix-marseille.fr">ce.eac13-coordination@ac-aix-marseille.fr</a>
Vaucluse : Antoine Quer	<a href="mailto:codac84@ac-aix-marseille.fr">codac84@ac-aix-marseille.fr</a>

### Conseillers pédagogiques Arts 1<sup>er</sup> degré

Alpes de Haute Provence : Angela Bureau et Isabelle Gendron	<a href="mailto:ce.cpdem04@ac-aix-marseille.fr">ce.cpdem04@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:ce.artsculture04@ac-aix-marseille.fr">ce.artsculture04@ac-aix-marseille.fr</a>
Hautes Alpes : Stéphanie Foissac	<a href="mailto:stephanie.foissac@ac-aix-marseille.fr">stephanie.foissac@ac-aix-marseille.fr</a>
Bouches du Rhône : ✓ Musique : Patricia Cefaj, Clément Dusserre ✓ Arts visuels : Christel Sevilla, Muriel Blasco, Franck Gebelin	<a href="mailto:patricia.cefaj@ac-aix-marseille.fr">patricia.cefaj@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:clement.dusserre@ac-aix-marseille.fr">clement.dusserre@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:christel.sevilla@ac-aix-marseille.fr">christel.sevilla@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:muriel.blasco@ac-aix-marseille.fr">muriel.blasco@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:franck.gebelin@ac-aix-marseille.fr">franck.gebelin@ac-aix-marseille.fr</a> >
Vaucluse : ✓ Musique : Hervé Delsert ✓ Danse : Marco Poletto ✓ Arts visuels : Erick Plantevin	<a href="mailto:herve.delsert@ac-aix-marseille.fr">herve.delsert@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:marco.poletto@ac-aix-marseille.fr">marco.poletto@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:erick.plantevin@ac-aix-marseille.fr">erick.plantevin@ac-aix-marseille.fr</a>